DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD-ESTUAIRE

Jeudi 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre, à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle du Conseil de la Commune de Saint-Brevin-les-Pins, sous la présidence de Madame PACAUD Dorothée, convoqués le quinze septembre deux mille vingt-trois, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Madame PACAUD Dorothée, Monsieur GENTES Hervé, Madame LOUE Monique, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame KERGREIS Emilie, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Monsieur GUERIN Benoît, Madame BUSOM Mercedes, Madame REY-THIBAULT Véronique, Monsieur BERNARDEAU Marc, Madame LE BERRE Nathalie, Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur RICOUL Gildas, Madame GAYAUD Séverine formant la majorité des membres en exercice.
Titulaires absents excusés : Monsieur SCHERER Sylvain, Madame PHILLODEAU Jocelyne qui a donné pouvoir à Madame GAYAUD Séverine, Monsieur CHAIGNEAU Jacques, Madame BOUSSEAU Marie-Line qui a donné pouvoir à Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur ELIN Laurent, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur OUISSE Thierry qui a donné pouvoir à Monsieur DEVILLE Thierry, Madame BOUREL Mélissandre, Monsieur PURKART Geoffroy qui a donné pouvoir à Monsieur COUTRET Alain, Madame BELLANGER Josiane, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine qui a donné pouvoir à Madame COUET Sabine, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Madame VALLEE Ginette, Monsieur AUGER Sébastien qui a donné pouvoir à Monsieur RICOUL Gildas, Monsieur CHERAUD Roch qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame DE FOUCHER Béatrice qui a donné pouvoir à Madame KERGREIS Emilie, Monsieur DUBOIS Pascal.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 19 – Pouvoirs : 8 – Votants : 27

DEL2023-180 PROJET D'UN DEPLACEMENT D'UN EHPAD A FROSSAY – PRESCRIPTION D'UNE PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU N°1 – DELIBERATION RECTIFICATIVE

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Frossay a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 11 mars 2014, modifié les 6 juillet 2015, 14 décembre 2015, 15 mars 2018, 29 novembre 2018 et 17 février 2022.

Par délibération n°2022-179 du Conseil Communautaire du 22 septembre 2022, une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Frossay n°1 a été engagée.
La procédure est engagée afin de transférer l'EHPAD « Les Eglantines » du centre-bourg de Frossay sur le secteur d'extension Est du bourg et d'y implanter notamment 8 logements inclusifs pour personnes autonomes qui pourront bénéficier des services de l'EHPAD voisin, un cabinet médical spécialisé ainsi que des petits logements mitoyens en accession à la propriété.

La délibération du 22 septembre 2022 indiquait « qu'*un projet de renouvellement urbain du site actuel de la résidence des Eglantines est envisagé. Il présente un programme d'environ 70 logements (dont du logement aidé), tout en préservant le patrimoine* ».

Afin de prendre en compte l'évolution potentielle du programme sur ce secteur, il convient de rectifier cette présentation de la manière suivante : *« Un projet de renouvellement urbain du site actuel de la résidence des Eglantines est envisagé. Il présente un programme d'environ 70 logements dont la typologie s'adaptera aux besoins du projet. De plus, afin de poursuivre l'objectif de densification et de mobilisation du foncier en renouvellement urbain, la présente procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU n°1 de Frossay permettra également la modification de l'article Ua 10 du règlement du PLU afin de réhausser la hauteur maximale des constructions autorisées. »*

Je vous propose :

- de valider les éléments rectificatifs de la délibération n°2022-179 du 22 septembre 2022 concernant la programmation du site actuel de l'EHPAD,
- d'autoriser la Présidente ou son représentant à signer tout document concernant ladite procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Frossay et de prendre tout acte visant à l'organisation et la conduite de ladite procédure.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Néant

Adopté à l'unanimité des présents

Le Secrétaire de séance,
Hervé GENTES

La Présidente,
Dorothée PACAUD

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 27 septembre 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-244400586-20230921-DEL2023180-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/09/2023